

Terrien

interjurassien



**Formations supérieures
BREVETS / MAITRISES
Paysanne ou Chef-fe d'exploitation**

Bulletin régional d'information du monde rural



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE



A LA UNE

Formations supérieures à l'ECE Arc jurassien (Cernier, Loveresse et Courtemelon) Brevet fédéral ou Maîtrise fédérale

Le système de formation professionnelle suisse bénéficie d'une forte reconnaissance au niveau national et international. A la formation professionnelle initiale (AFP, CFC) succède la formation professionnelle supérieure (brevet, maîtrise, ES). Ces dernières sont-elles suffisamment connues ? Après avoir obtenu leur CFC agricole, environ un tiers des titulaires d'un CFC d'agriculteur-trice se dirige vers le **brevet fédéral** leur permettant d'approfondir leurs compétences techniques et de développer des compétences de chef d'exploitation. Puis une partie d'entre eux poursuivent jusqu'à la **maîtrise fédérale**, qui leur permet de conduire et développer leur entreprise grâce aux compétences entrepreneuriales acquises.

En 2026, l'ONU a proclamé l'**Année internationale des agricultrices**, une initiative cruciale pour valoriser le rôle des paysannes dans la chaîne agroalimentaire. La formation professionnelle agricole supérieure leur offre des formations menant aux titres de :

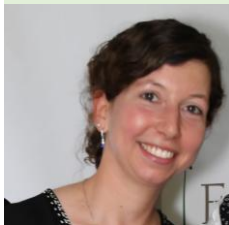
Paysanne avec brevet fédéral

Paysanne diplômée (maîtrise)

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante. Elle dispose du sens d'entreprendre et d'innover, maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques, conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le niveau maîtrise permet de gérer et développer l'entreprise agricole et ses différents secteurs. La formation aborde :

- *Transformation et valorisation des produits*
- *Economie familiale*
- *Production animale, Production végétale*
- *Gestion d'entreprise et gestion stratégique.*



Témoignage de Aline Droz (Nods BE), Paysanne avec brevet fédéral. Il me fallait ce brevet pour reprendre la ferme familiale. Je suis enseignante en première formation et travaille à la ferme en alternance avec mes classes. Cette reconnaissance dans le milieu agricole me permet de reprendre une entreprise, que nous exploiterons avec mon conjoint qui a un CFC agricole : **on se complète bien**. Mon brevet me permet administrativement de conserver l'exploitation dans ma famille, c'est une sécurité. Je suis devenue plus rapide et efficace, certaines branches étaient très poussées. J'ai bien aimé la comptabilité (je n'en avais jamais fait !), le droit : je peux maintenant chercher des renseignements et les trouver. Pour la transformation des produits, je suis devenue efficace et j'ai adoré transformer mes produits. Avec les enfants, nous plantons des salades et



les récoltons nous-même, c'est une joie au quotidien, même si c'est une petite chose. L'entretien du linge, était une leçon désuète à mon goût, mais je suis devenue hyperefficace pour l'entretien du linge de notre ménage. Je pourrai reprendre le domaine et mieux gérer nos productions herbagères et bovines, même s'il me manque de la pratique pour conduire des gros engins, faucher, conduire l'autochargeuse, faire les foin et les gros travaux.

Témoignage de Barbara Tanner (Corban JU), Paysanne diplômée avec Maîtrise fédérale. Ma formation s'est déroulée à Courtemelon et j'ai eu la chance de suivre trois modules à Wallierhof à Soleure, ce qui m'a permis de faire la formation de la maîtrise en une année. Dans ma vie à la ferme, nous avons des vaches laitières et de grandes cultures où j'aide mon mari quand c'est nécessaire. Je fais également la comptabilité agricole et je peux ainsi mettre en pratique ce que j'ai appris lors de ma formation de maîtrise. Ma formation d'homéopathe animale me permet de traiter nos animaux pratiquement sans antibiotiques. Je conseille aussi des agriculteurs, notamment pour Kometian, et je donne des cours de base en homéopathie. Une autre de mes passions, ce sont les 75 variétés de plantons de tomates et plein de fleurs que je cultive pour vendre. Je défends les paysannes dans le comité de l'ARPP (Association romande des paysannes professionnelles). Mon mari et moi nous répartissons les différentes tâches et, avec nos quatre enfants, il y a toujours de l'animation. **Je ne veux pas être « Femme au ménage - Mari à la ferme »,** donc avec cette formation, je me sens libre parmi mes 1'000 tâches. Je suis à la « même hauteur » que mon mari, aux côtés duquel j'ai un statut d'indépendante. Je trouve dommage que peu de femmes passent l'examen de maîtrise, car on y apprend beaucoup de choses utiles pour la gestion d'entreprise. De plus, cela me dérange que nous portions « seulement » le titre de "paysanne diplômée" et non celui de "maître".



Paysanne avec brevet fédéral

Paysanne diplômée

***Vous participez à la conduite de
l'entreprise agricole, gérez les tâches
domestiques de manière efficiente
et entretenez des contacts avec les
différents partenaires de l'exploitation.***

Économie familiale / Gestion / Administration
Production animale / Production végétale
Transformation et mise en valeur des produits



Dans le prolongement du CFC d'agriculteur-trice, l'ECE Arc jurassien propose les formations conduisant aux titres de :

Chef-fe d'exploitation avec brevet fédéral Maître agriculteur-trice

Le niveau brevet permet de conduire une exploitation agricole et d'en optimiser les résultats technico-économiques, valoriser les productions et prestations et faire preuve d'innovation pour nourrir la population. A la maîtrise, les participant-e-s développent leurs compétences entrepreneuriales.

- *Productions animales, Productions végétales*
- *Mécanisation, technologies*
- *Marketing*
- *Gestion d'entreprise, gestion stratégique.*

Figurent au programme de ces formations.



Témoignage de Jérémie Habegger (Crémines BE), chef d'exploitation agricole avec brevet fédéral : la partie échanges avec les collègues JU BE et NE m'a plu, car le reste du temps, nous travaillons comme indépendants. Après mon CFC, **la partie économique me manquait :** marges brutes, analyser forces et faiblesses de nos productions animales et végétales. Au bout de l'analyse, j'ai très vite vu où sont les leviers d'action. Le dossier de brevet que j'ai dû réaliser à la fin m'a permis de connaître à fond notre exploitation, surtout économiquement. En prenant de la distance, j'ai pu voir ce qui rapporte le plus et où je peux influencer. Je suis devenu plus efficace au quotidien, car je peux influencer mieux les revenus, mais dans les « petites » branches de productions, je peux aussi me permettre un peu plus de souplesse. J'ai maintenant plus d'impact pour agir sur les revenus de l'exploitation. Ça me plaît !



Témoignage de Juliane Roy (Porrentruy JU), maître-agricultrice. Les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes et complexes. Approfondir mes connaissances en gestion, assurances, prévoyance, droit foncier, etc. est primordial. Suite à mon CFC d'agricultrice, j'ai d'abord obtenu un brevet il y a un an : c'était plutôt pour nos compétences techniques, de cheffe d'équipe. **Il nous manquait l'aspect de gestionnaire,** la maîtrise boucle le tout en gestion et entrepreneuriat. Nous avons vécu un hiver intensif. Dégager du temps était donc primordial, ce que me permettait ma situation d'exploitation en famille. En fin de compte, j'ai produit un dossier « Business-plan & stratégies » pour encore développer notre entreprise agricole, dans un contexte extérieur changeant. Nous avons une super entente et dynamique au sein de la classe. Ces contacts m'aideront toute ma vie d'entrepreneure et sont un réseau de confiance. Je recommande aux entrepreneurs agricoles de ne pas s'arrêter au brevet fédéral, mais continuer à la maîtrise, afin d'être capable de gérer nos entreprises efficacement.



Chef-fe d'exploitation agricole avec brevet fédéral Maître agriculteur-trice

***Vous gérez et développez une entreprise
agricole, valorisez vos productions et
prestations, faites preuve d'innovation.***

Productions végétales / Productions animales
Mécanisation - Technologie / Marketing
Gestion d'entreprise / Gestion stratégique



■ Propos recueillis par Olivier Boillat, FRI



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agrijura

EDITO



François Monin

A l'unisson !

Ces dernières semaines nous ont rappelé brutalement un fait : l'agriculture doit être unie, si elle veut pouvoir valider ses dossiers. Autant écoutée politiquement soit-elle, le simple fait d'être bien représentée ne suffit pas. En effet, **une vision partagée et défendue de façon commune est le prérequis à toute amélioration**. Il en va de même sur les marchés pour la formation des prix.

Mercredi soir 17 juin 2026, le Conseil national a refusé l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Ici, le milieu agricole a pesé de tout son poids sur cette décision. Si la chambre du peuple avait accepté de compenser au secteur primaire les conséquences financières estimées de l'accord – une proposition de 880 millions répartis sur 8 ans, principalement dans les aides à l'investissement et prêts sans intérêt des cantons (les CI) était sur la table – l'accord aurait été ratifié. Cette quasi-union sacrée de notre base se voit au sein même des partis, où les ailes économiques et agricoles ont voté différemment. Nous connaissons pourtant la pression mise au sein des partis pour des votes unilatéraux au plénum.

Sur les objets qui touchent directement aux marchés, **le récent renvoi en commission de la motion Chassot pour limiter le trafic de perfectionnement dans le lait est un affront à notre base**. Ici, les agriculteurs se sont notamment déchirés sur l'interventionnisme de l'Etat et sur le rôle de ce dernier. Alors que la Romandie attend des pouvoirs publics qu'ils donnent les outils légaux ou interviennent ponctuellement sur la gestion de l'offre, la Suisse allemande est plus encline à une gestion libérale. Les marchés devraient alors s'autoréguler sans interventionnisme. Cette différence de sensibilité s'est ressentie très fortement lors de cette décision symbolique, le récent refus de la gestion par l'assemblée de Suisseporcs en est un autre exemple frappant.

Ces prochaines semaines ou mois, des décisions cruciales pour l'assainissement du marché laitier ou encore dans la fixation des prix indicatifs du blé reviendront à l'agenda. Si la spirale négative de pression sur les prix dans les filières alimentaires augmente la pression actuelle, les producteurs et leurs représentants auront une responsabilité immense. **Sans une défense agricole à l'unisson, ils auront perdu d'avance.**

■ François Monin, directeur Agrijura



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agrijura

Infos

Initiative sur l'alimentation

L'initiative sur l'alimentation sera soumise au peuple le 27 septembre 2026. Cette initiative touchera fortement l'agriculture. Lancée par les mêmes initiants qui avaient déposé l'initiative pour une eau potable propre (refusée en 2021), l'initiative voudrait que la Confédération oriente la production et la consommation vers des aliments d'origine davantage végétale qu'animale. Cette initiative fixe notamment l'objectif irréaliste d'un taux d'auto-provisionnement d'au moins 70 %. Le seul moyen d'atteindre cet objectif serait que l'État limite de manière draconienne la consommation d'aliments d'origine animale. Infos sur le texte soumis au vote sur <https://www.initiative-alimentation-non.ch/>

La précampagne contre cette initiative peut commencer dès à présent. Des drapeaux et des autocollants sont disponibles gratuitement dans nos locaux de Glovelier. Il est possible de disposer ces drapeaux sur des bâtiments, murs etc. aux endroits visibles. Ils ne doivent cependant pas être apposés dans les champs aux bords des routes pour l'instant. L'affichage au bord des routes ne sera en effet possible que dès le 16 août 2026. Des affiches seront mises à disposition. La commission des jeunes agriculteurs suisses et les JAJ organisent aussi un concours de structures au bord de routes. **Si vous voulez y participer et créer une structure en paille, merci de nous en informer rapidement** afin que nous puissions vous réserver une bâche et que nous soyons au courant pour les demandes d'emplacement à soumettre au canton.



Protection des troupeaux

Suite à plusieurs interventions médiatiques concernant la protection des troupeaux face aux grands prédateurs, nous vous rappelons que les conditions de protection ne concernent que les ovins et caprins. Les conditions concernant les barrières et autres mesures de protection sont à retrouver le site internet de la FRI, auprès de Pierre-Alain Juillierat ou sur notre site également.

Concernant les bovins et les chevaux, les pâturages notamment communautaires aux Franches-Montagnes sont considérés comme improtégés. De ce fait, si un jour des bovins ou équidés devaient être attaqués par un loup, les demandes de tir pourraient être déposées directement. La distinction entre pâturages protégés ou non n'est pas à l'ordre du jour pour ces espèces.

Rappel – échéance administrative du 30 juin 2026

Nous vous rappelons que **le 30 juin 2026** marque plusieurs échéances administratives importantes pour l'agriculture :

➤ Permis de traiter :

Dès 2027, il sera nécessaire d'avoir le nouveau permis numérique pour utiliser ou acheter des produits phytosanitaires destinés à l'usage professionnel. Cette exigence fait suite au plan d'action phyto et à l'initiative parlementaire déposée dans le cadre de l'examen des initiatives anti phyto de 2021. Ce permis doit être demandé **avant le 30 juin 2026** sur <https://fabe-psm.identitas.ch/> ou en scannant ce QR ci-joint.



Demander le permis de traiter :

Après le 30 juin, il ne sera plus possible d'échanger le permis actuel et il sera nécessaire de suivre une formation complète avec réussite de l'examen pour obtenir le permis de traiter. Vous trouverez plus d'information sur ce sujet dans la présentation consultable sur le site de la FRI <https://www.frij.ch/nouveau-permis-de-traiter-quels-changements-sont-a-venir/>

→ Remboursement des huiles minérales :

Le 30 juin 2026 marquera également la date limite pour les demandes de remboursement des huiles minérales utilisées dans l'agriculture. La procédure est ouverte dès le 1er mai 2026 sur TAXAS, **ePortal que vous pouvez rejoindre via Agate**. Il est néanmoins nécessaire de s'enregistrer en tant que partenaire commercial avant de pouvoir faire la demande de remboursement (voir https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/05_Themen/Onboarding-Initial_LW-FINAL_FR.pdf



Procédure pour s'enregistrer :

Comme **l'enregistrement prend plusieurs jours, il est nécessaire de la faire au plus vite** afin de pouvoir faire la demande avant le 30 juin 2026. La procédure pour faire la demande se trouve ici :

https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/user_upload/Enregistrement de la demande sur Taxas avec les instructions.pdf



Procédure pour la demande de remboursement :

Une fois la demande effectuée, vous voyez le récapitulatif de toutes vos données ainsi que le montant calculé du remboursement sur le site. Le montant est ensuite versé rapidement. En cas de problèmes, vous pouvez contacter mla@bazg.admin.ch +41 58 462 65 47

AgroImpact – séance d'information

De nouvelles places et perspectives sont ouvertes dans le dispositif AgroImpact qui souhaite valoriser les efforts climatiques agricoles via des primes sur le marché. Dans le Jura et le Jura bernois, les acteurs concernés mettent sur pied une séance d'information pour les producteurs intéressés qui hésitent encore à se lancer. Les places et quantités disponibles s'axent, pour le moment, particulièrement sur les producteurs de lait d'industrie. De plus, un nouvel outil de bilans carbone doit permettre de réduire encore la charge administrative initiale. Ainsi, avec la FRI, la CAJB, les cantons et AgroImpact, nous vous donnons rendez-vous **le mercredi 8 juillet 2026, à 20h00 à la salle des ateliers, à Courtemelon** pour une brève présentation et un échange.

« En 2025, après 5 mois de production laitière et de blé valorisés via AgroImpact, je peux affirmer que je m'y retrouve financièrement. Si le bilan initial m'a coûté moins de CHF 4'000.-, auquel il faut soustraire environs 50% d'aide du canton via le plan climat, j'ai perçu un montant de primes supérieurs à CHF 4'500.-. Ainsi, l'investissement initial est payé, pour ma part, largement en moins de 6 mois. Si ma structure d'exploitation est propre et que ces chiffres ne sont pas répliquables à chacune et chacun, ils montrent que l'effort climatique peut aussi être valorisé. C'est particulièrement le cas en production laitière industrielle dans le marasme actuel. »



Photo : Nicolas Pape, producteur de lait et président d'AgriJura

■ François Monin et Marc Kury, AgriJura



Chambre d'agriculture du Jura bernois

Infos

Ensemble contre les plantes envahissantes

La CAJB tient à remercier sincèrement les agriculteurs du Jura bernois pour leur engagement actif dans la lutte contre les plantes envahissantes. Leur implication est essentielle pour préserver la qualité de nos terres agricoles et la biodiversité de notre région.

Cependant, le combat contre ces espèces ne peut être mené par les seuls agriculteurs. Il s'agit d'une responsabilité collective. Chaque particulier, entrepreneur, commune a un rôle à jouer.

Si vous constatez que certaines communes ne s'impliquent pas suffisamment ou que des foyers d'infestation persistent sans intervention, n'hésitez pas à le signaler à la CAJB.

Vaccination langue bleue : comment enregistrer correctement dans la BDTA ?

Pour obtenir la participation financière de la Confédération, les vaccinations doivent être enregistrées dans la BDTA **avant le 31 août 2026**.

Marche à suivre sur Agate / BDTA :

- 1 Se connecter à votre compte sur www.agate.ch
- 2 Cliquer sur « Vaccin »
- 3 Saisir les informations demandées :

* date de vaccination

* type de vaccination :

immunisation en 2 doses

rappel en 1 dose

immunisation en 1 dose

immunisation en 2 doses

rappel en 1 dose

* nom du vaccin utilisé

- 4 Enregistrer/valider la saisie

Important ⚠

- Conservez soigneusement toutes les factures du vétérinaire ou du vaccin. Elles pourront être demandées en cas de contrôle par l'OSAV et servent de preuve pour le remboursement.

Il faut également tenir à jour le journal des traitements.

Sans enregistrement dans la BDTA avant le 31 août 2026, il ne sera pas possible d'obtenir la participation financière.

Drapeaux et autocollants – initiative « Diktat vegan »

Des drapeaux et des autocollants relatifs à la future initiative « Diktat vegan » sont également disponibles au secrétariat. En cas d'intérêt, un message ou un appel téléphonique suffit.



La fête du cervelas

Le 26 août 2026, en lien avec l'initiative, nous mènerons dans différentes localités du Jura bernois une action commune lancée par l'USP. Nous offrirons des cervelas grillés à la population et expliquerons pourquoi cette initiative, aux conséquences néfastes pour l'agriculture suisse, doit être rejetée.

Réservez d'ores et déjà cette date !

PDR Produire et manger local

Plusieurs inaugurations ont lieu cet été dans le cadre du projet PDR. La première s'est tenue le 15 juin en compagnie de Stefan Oester, de la boucherie de campagne Oester, et concernait l'abattage mobile de volaille. Si vous cherchez une solution pour la transformation de votre volaille ou de vos poules de réforme, n'hésitez pas à faire appel à ses services.

■ Daniela Allemann-Gerber, secrétaire générale CAJB

INFORMATIONS & CONSEILS AGRICOLES

Retrouvez ici tous
les articles de la
rubrique FRI*VULG



Réunir toutes ses chances pour une bonne qualité d'ensilage ? Voir la vidéo !

Dans le cadre du projet Interreg Haut-Rhin « Reskuh », une courte vidéo a été réalisée. Elle réunit les connaissances actuelles pour parvenir à une très bonne qualité de l'ensilage d'herbe.

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=ADqy5Dq8PcE>

Retrouvez l'article complet : <https://www.frij.ch/reunir-toutes-ses-chances-pour-une-bonne-qualite-densilage-regardez-la-vidéo/>



Photo : Biaufond

Brevet fédéral d'agriculteur-trice – Maîtrise fédérale agricole : offre 2026-2027

L'École de chef-fe-s d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur-trice, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le/la chef-fe d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il/elle conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le/la chef-fe d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs-trices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participant-e-s, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2026 et juin 2027, à raison d'un à trois jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2026-2027. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2027-2028. L'offre globale 2026-2028, ainsi que l'horaire 2026-2027 figurent sur le site internet www.frij.ch.

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2026-2027 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2026**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

A retourner, jusqu'au 31 août 2026, à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Tél : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale.

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso, les modules de gestion obligatoires suivis en 2026-27 doivent aussi être cochés)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s** publiées dans la presse : oui non
- ☞ **accepte que des photos** sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école : oui non
- ☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Modules 2026-2027		Points	Durée (demi-jours)	Prix (1)(2) facturé	Coût net (2)
BREVET					
Bo1	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1'040.-	280.-
Bo2a	Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) (3)		22	1'760.-	440.-
Bo2b	Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) (3)		15	1'200.-	300.-
Bo3	Marketing		10	880.-	240.-
Bo4	Gestion du personnel		11	960.-	260.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	21	1'760.-	460.-
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio (4) (Arc JU)	6	21	1'760.-	460.-
LW05	Bétail laitier	6	16	1'360.-	360.-
LW07	Engraissement de gros bétail	4	11	960.-	260.-
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
LW09	Engraissement de veaux	2	8	720.-	200.-
LW12	Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins (4) (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
LW20	Approfondissement santé des bovins – B Santé (4)(5) (Agrilogie)	4	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base (6)		8	640.-	160.-
BF04a	Accueil à la ferme – Restauration & activités de loisir (4) (6) (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – Vente directe (6)	2	6	560.-	160.-
BF13	Production de volaille pour les œufs (4) (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole (4) (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF22	Transformation artisanale des fruits	3	10	880.-	240.-
BF23	Distillation	3	8	720.-	200.-
BF27	Apiculture	3	10	880.-	240.-
BF28	Techniques agricoles	3	8	720.-	200.-
BF30	Smartfarming (4) (Arc JU)	3	10	880.-	240.-
BF31	Petits fruits – Base (4) (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
BF32	Innovation et création de valeur (4) (Agrilogie)	3	8	720.-	200.-
MAITRISE					
Mo1	Planification économique et financière		12	960.-	240.-
Mo2	Economie politique et politique agricole		12	1'040.-	280.-
Mo3	Droit agricole et formes d'entreprises		10	880.-	240.-
Mo4	Assurances prévoyance fiscalité		10	880.-	240.-
Mo5	Gestion stratégique		12	960.-	240.-

- (1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement.
- (2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (3) Le module Bo2 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :
• examen écrit de gestion (Bo2a), concerne les candidat-e-s qui débudent la formation ;
• étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (Bo2b), concerne les candidat-e-s en 2^e année.
- (4) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chef-fe-s d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice.
- (5) Le module LW20 est ouvert aux candidat-e-s au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 4 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Elevage proposée en 2026-27).
- (6) L'inscription aux modules BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base.

Date et lieu : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation.

Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch.

Exigences pour l'obtention du brevet ou de la maîtrise :

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'**obtention du brevet** :

- modules de gestion Bo1, Bo3 et Bo4 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (Bo2)
 - examen écrit LWo1 « Grandes cultures », ou LWo2 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LWo3 « Grandes cultures bio », ou LWo4 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'**obtention de la maîtrise** :

- modules Mo2, Mo3, Mo4 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (Mo1)
 - business plan (Mo5)
 - entretien professionnel sur la base du business plan.



Photo : Brevet fédéral de chef d'exploitation (développement des compétences d'entrepreneurs, archives 2023)

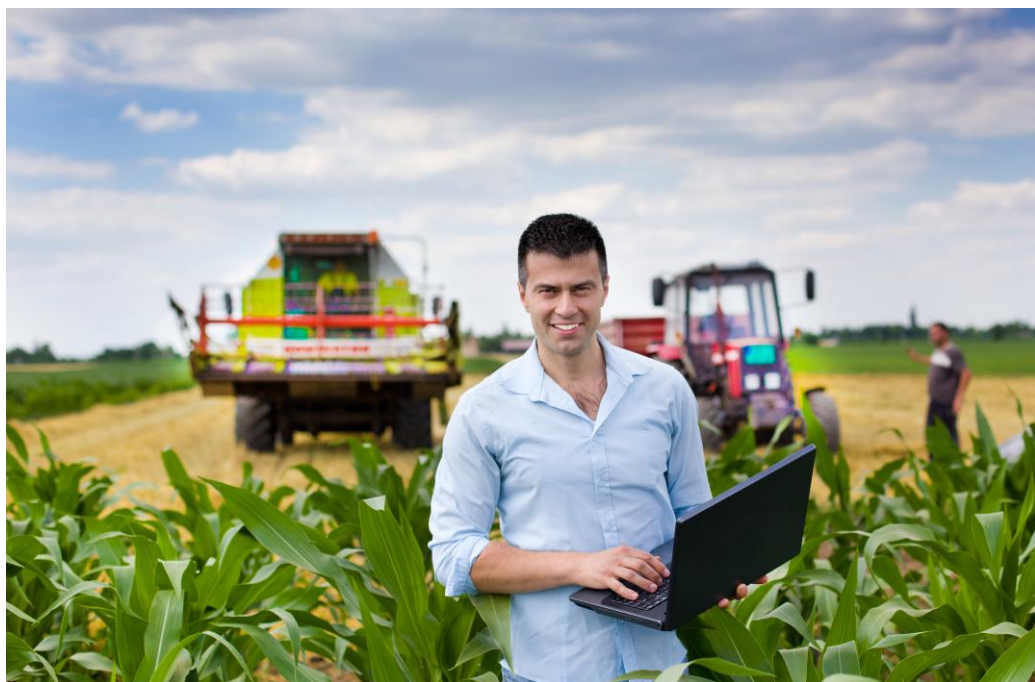


Photo : Maître agriculteur-trice (gérer les machines, les plantes, le bétail et l'entreprise agricole)

Formation de la paysanne : offre 2026-2027 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover ;
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques ;
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les horaires des cours 2026-2027 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frijj.ch.

Informations : www.frijj.ch
Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frijj.ch

Inscription : jusqu'au 30 juin 2026, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et au verso, à retourner à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Tél : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale.

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (cf. liste au verso)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s** publiées dans la presse : oui non
- ☞ **accepte que des photos** sur lesquelles elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école : oui non
- ☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Modules 2026-2027		S'inscrit au cours (cocher)	S'inscrit à l'examen (cocher)	Durée (demi-jours)	Prix ⁽¹⁾⁽²⁾ facturé	Coût net ⁽²⁾
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier						
BP01	Entretien du linge et de l'habitat			14	1'200.-	320.-
BP02	Gestion de l'habitat			10	880.-	240.-
BP05	Alimentation et préparation des repas			22	1'840.-	480.-
BP07	Droit rural			12	1'040.-	280.-
BP13	Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille			10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽³⁾			8	640.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme - Vente directe ⁽³⁾			6	560.-	160.-
BF22	Transformation artisanale des fruits ⁽⁴⁾			10	880.-	240.-
BF23	Distillation ⁽⁴⁾			8	720.-	200.-
BF27	Apiculture ⁽⁴⁾			10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère ⁽⁴⁾			10	880.-	240.-
Modules proposés par Grangeneuve Section formation - Posieuv						
BP05	Alimentation et préparation des repas			22	1'840.-	480.-
BP06	Mise en valeur des produits			15	1280.-	340.-
BP08	Comptabilité agricole			10	880.-	240.-
BP17	Santé et domaine social			10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie - Morges						
BP03	Famille et société			10	880.-	240.-
BP04	Jardinage			15	1'280.-	340.-
BP09	Economie rurale			12	1'040.-	280.-
BP14	Introduction aux grandes cultures			10	880.-	240.-
BF07	Offre de formation à la ferme			6	560.-	160.-
BF32	Innovation et création de valeur ⁽⁴⁾			8	720.-	200.-
Modules proposés par l'Ecole professionnelle service communautaire Châteauneuf - Sion						
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽³⁾			8	640.-	160.-
BF04a	Accueil à la ferme – Restauration ⁽³⁾			6	560.-	160.-
BF31	Petits fruits (bases)			10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins			10	880.-	240.-

- (1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (CHF 140.- par module), le matériel d'enseignement.
- (2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidates récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et CHF 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (3) L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04a Accueil à la ferme – Restauration et activité de loisirs nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base.
- (4) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur-trice également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch

Exigences pour se présenter à l'examen professionnel de "Paysanne avec brevet fédéral" :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II
- Deux années de pratique professionnelle dans un ménage agricole (min. 50 %)
- 9 modules obligatoires certifiés : Entretien du linge et de l'habitat, Gestion de l'habitat, Famille et société, Jardinage, Alimentation et préparation des repas, Mise en valeur des produits, Droit rural, Comptabilité agricole, Economie rurale
- Deux modules à option certifiés parmi : Vente directe, Restauration et activités de loisirs, Hébergement à la ferme, Transformation du lait, Elevage et garde du cheval, Garde des ovins caprins lapins et de la volaille, Introduction à l'élevage bovin, Apiculture, etc.

L'examen professionnel comprend trois épreuves :

- Un travail de projet (dossier écrit, pondération 2)
- La présentation du travail de projet (examen oral, pondération 1)
- Un entretien professionnel (examen oral, pondération 1)

L'examen professionnel est réussi lorsque la moyenne pondérée des trois épreuves est égale ou supérieure à 4.0.



Photo : Brevet fédéral de paysanne (cours de transformation des produits avec Sébastien Courtet, 2026)

AUTRES ACTUALITES

Communications Secrétariat de la FRI

Accueil et service téléphonique durant la période estivale

Les collaboratrices et collaborateurs de la FRI profiteront de la période estivale pour prendre une partie de leurs vacances.

Nous vous informons que notre secrétariat sera ouvert :

- **Du lundi 6 juillet au vendredi 14 août 2026, 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00**
- **Fermé du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026**

Vous pouvez également nous laisser un courriel à l'adresse info@frij.ch. Nous nous ferons un plaisir de vous satisfaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance pour les quelques « infidélités » que nous pourrions commettre durant cette période de relâche et vous souhaitons également de pouvoir vous accorder un peu de détente. Nous vous souhaitons un très bel été.

■ Fondation Rurale Interjurassienne

Communications Fiduciaire

Accueil et service téléphonique durant la période estivale

Nous vous informons que notre fiduciaire sera ouverte durant toute la période estivale avec un effectif et des **horaires réduits pendant le mois de juillet (09h00-12h00 et 14h00-16h00)**.

Nous vous souhaitons un très bel été.

■ Votre équipe Fiduciaire FRI

Communications Restaurant FRI

Fermeture durant la pause estivale

Nous vous informons que notre restaurant sera fermé :

- **Du lundi 20 juillet au vendredi 7 août 2026.**
- **Reprise le lundi 10 août 2026.**

Toute l'équipe vous souhaite un très bel été !

■ L'équipe du Restaurant FRI

Permis pour l'emploi des produits phytosanitaires



Rappel : Vous avez **jusqu'au 30 juin 2026** pour demander votre nouveau permis de traiter numérique. Ce dernier sera indispensable pour acheter et utiliser des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2027.

Pour y parvenir, vous devez vous connecter au registre des permis pph (<https://fabe-psm.identitas.ch/>) et remplir une demande de permis, en téléchargeant votre diplôme ou formation jugée équivalente (diplôme, CFC, permis de traiter papier).

Vous trouverez plus d'informations ici :

<https://www.frij.ch/nouveau-permis-de-traiter-quels-changements-sont-a-venir/>

<https://www.permis-pph.admin.ch/fr>

■ Julien Berberat, FRI

Olivier Girardin nouveau Président de la formation professionnelle agricole en Suisse

La SLK (Conférence suisse des directeurs d'écoles d'agriculture) est l'association faîtière qui regroupe et coordonne les écoles professionnelles agricoles en Suisse. Son rôle est de représenter les intérêts de ces établissements auprès des partenaires de la formation professionnelle et d'harmoniser les plans d'études.



*Photo : le comité des directions des écoles d'agriculture suisse est dorénavant présidé par **Olivier Girardin**, directeur FRI (devant à droite, aux côtés de Jonas Zürcher, président sortant)*

Liste des 29 écoles d'agriculture en Suisse (source : www.agri-job.ch) :

- [Agrilogie Marcelin, Morges](#), VD
- [Agrilogie Grange-Verney, Moudon](#), VD
- [CPNE Cernier](#), NE
- [Inforama Seeland Ins](#), BE
- [BZNB Grangeneuve Posieux](#), FR
- [Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle](#), JU
- [Fondation Rurale Interjurassienne, Loveresse](#), BE
- [Ecole d'agriculture Châteauneuf, Sion](#), VS
- [Landwirtschaftszentrum Visp](#), VS
- [Inforama Rütli, Zollikofen](#), BE
- [Inforama Berner Oberland, Hondrich](#), BE
- [Inforama Waldhof, Langenthal](#), BE
- [Inforama Emmental, Bärau](#), BE
- [BZ Wallierhof, Riedholz](#), SO
- [Landw. Zentrum Ebenrain, Sissach](#), BL
- [Landw. Zentrum Liebegg, Gränichen](#), AG
- [BBZN Hohenrain](#), LU
- [BBZN Schüpfheim](#), LU
- [BWZ Obwalden, Giswil](#), OW
- [LBBZ Schluechthof, Cham](#), ZG
- [BWZ Uri, Seedorf](#), UR
- [Strickhof, Lindau](#), ZH
- [Strickhof, Winterthur-Wülflingen](#), ZH
- [Strickhof, Wädenswil](#), ZH
- [BBZ Pfäffikon](#), SZ
- [Scuola Agraria Mezzana, Balerna-Mezzana](#), TI
- [BBZ Arenenberg, Salenstein](#), TG
- [bzb Rheinhof, Salez](#), SG
- [LBBZ Plantahof, Landquart](#), GR

■ SLK



Les personnes travaillant dans l'agriculture sont plus souvent touchées que la moyenne de la population : **12%**, contre **6.1%** dans l'ensemble de la population. (Source : AGROSCOPE). Nous lançons donc une enquête à l'échelle nationale, afin de mieux comprendre les causes et les facteurs de charge, ainsi que de mettre en place et de développer des offres de soutien.

Nous avons besoin de vous et des personnes actives dans l'agriculture : merci de participer à notre nouvelle enquête sur les charges dans l'agriculture suisse et de la partager autour de vous.

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un projet de recherche de la OST – Haute école spécialisée de Suisse orientale, soutenu par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Le projet est mené en collaboration avec l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF). L'enquête dure environ 15 minutes. Vos données seront traitées de manière anonyme et confidentielle. Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou suggestions : courriel bernhard.oberholzer@ost.ch.



[Sondage: Prévention du burnout dans l'agriculture](#)

Concours cantonaux de chevaux 2027

Dates des concours cantonaux de chevaux 2027 (étaçons et élèves étaçons)

Saignelégier (Halle-Cantine, en cas de mauvais temps au manège)	Jeudi 4 mars 2027, après-midi
Glovelier (place du Café de la Poste)	Jeudi 11 mars 2027, matin
Chevenez (manège)	Jeudi 11 mars 2027, après-midi

Des changements de programme sont possibles en fonction du nombre de chevaux inscrits.

Marchés publics de bétail



Bovins

Seuls les animaux provenant d'exploitations présentant un risque négligeable de BVD (feu vert) peuvent être amenés sur les marchés bovins. Afin que le feu vert soit visible, il est instamment demandé d'éditer les documents d'accompagnement par internet (si impossibilité de le faire, écrire « feu BVD vert » sur le document d'accompagnement, à côté du numéro BDTA de l'animal, afin de l'attester).

Les feux de signalisation BVD peuvent être consultés dans la BDTA (dans les détails de l'exploitation).

Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
Mercredi	24 juin 2026	8h15	Porrentruy	Mardi 16 juin (10h00)
Mardi	30 juin 2026	8h15	Saignelégier	Lundi 22 juin (10h00)
Lundi	20 juillet 2026	8h15	Porrentruy	Mardi 14 juillet (10h00)
Lundi	27 juillet 2026	8h15	Saignelégier	Mardi 21 juillet (10h00)
Mardi	4 août 2026	8h15	Glovelier	Mardi 28 juillet (10h00)

Moutons

Seules les exploitations indemnes de piétin peuvent présenter des moutons aux marchés.

Jour	Date	Lieu	Délai d'inscription
Mardi	13 octobre 2026	Glovelier	5 octobre 2026 (12h00)

Inscriptions par Internet (pour les bovins et les moutons) :

www.agrijura.ch -> Marché de bétail -> Informations, inscriptions & agenda (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail. Passé le délai, des inscriptions pourront encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 74 04, Service de l'économie rurale).

Programme (y.c. heures des marchés de moutons) visible dès le mercredi sous : www.proviande.ch - Marché - Prix hebdomadaires & données du marché - Programme des marchés.

■ Le Chef du Service de l'économie rurale a.i. : Christian Vernier

Le Jura renforce la lutte contre les plantes envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes, ou néophytes envahissantes, représentent une menace croissante pour la biodiversité locale, la santé et les activités agricoles. À celles-ci s'ajoutent certaines espèces indigènes envahissantes pouvant également poser problème pour l'agriculture. Face à leur progression, le canton du Jura renforce sa stratégie de lutte en se dotant de directives établissant des seuils de densité, à partir desquels des mesures peuvent être exigées. Élaborées conjointement par l'Office de l'environnement et le Service de l'économie rurale, ces directives offrent ainsi un cadre d'action clair, proportionné et coordonné sur l'ensemble du territoire.

Les espèces exotiques envahissantes constituent une menace croissante pour la biodiversité, la santé publique et les activités agricoles. Certaines espèces indigènes peuvent également occasionner d'importants dommages à l'agriculture. Face à ces enjeux, le canton du Jura renforce son dispositif de lutte en se dotant de nouvelles directives définissant des seuils d'intervention.

Élaborées conjointement par l'Office de l'environnement (ENV) et le Service de l'économie rurale (ECR), ces directives fixent, pour chaque espèce concernée, un seuil de densité exprimé par are (100 m²). Au-delà de ce seuil, l'Etat peut exiger la mise en œuvre de mesures de lutte ou, si nécessaire, les faire exécuter aux frais du propriétaire ou de l'exploitant. Les directives fournissent ainsi un cadre uniforme et transparent pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les seuils ont été définis en tenant compte de l'impact de chaque espèce, ainsi que de son degré d'implantation sur le territoire jurassien. Ils concernent aussi bien plusieurs espèces exotiques envahissantes que trois espèces indigènes particulièrement problématiques pour l'agriculture : **le chardon des champs, le rumex à feuilles obtuses et le séneçon jacobée**.

L'objectif poursuivi est pragmatique. Pour certaines espèces désormais largement répandues, une éradication complète n'est plus réaliste. Les efforts doivent dès lors se concentrer sur la limitation de leur propagation et la réduction des dommages qu'elles causent. Les seuils définis marquent le point à partir duquel une intervention formelle de l'Etat peut être engagée.

Ils ne constituent toutefois pas un objectif de gestion : pour garantir une lutte efficace, il demeure essentiel d'intervenir dès l'apparition des premières plantes sur une parcelle, bien avant que ces seuils ne soient atteints.

Le cadre légal jurassien impose déjà aux propriétaires fonciers et aux exploitants de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ces espèces. Cette obligation concerne les particuliers propriétaires de terrains en zone à bâtir, les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les collectivités publiques ainsi que les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires. Le long des eaux de surface, cette responsabilité incombe aux communes.

Lorsqu'un dépassement de seuil est constaté, l'ENV ou l'ECR – selon la zone concernée (zone à bâtir, forêt ou zone agricole) – peut impartir un délai d'intervention au propriétaire, à l'exploitant ou à la commune. En l'absence de réaction, une décision formelle peut être rendue et les mesures nécessaires ordonnées. En zone agricole, une réduction des paiements directs peut également être appliquée.

Ces nouvelles directives s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis plus de dix ans dans le canton pour lutter contre les espèces problématiques. Elles complètent notamment les mesures d'interdiction de commercialisation de certaines espèces, les actions de sensibilisation du public ainsi que la mobilisation croissante des communes, des propriétaires, des exploitants et des associations.

Les nouvelles directives, la description des espèces et les modalités de leur lutte sont disponibles sur : www.jura.ch/env, dans la rubrique « Protection de la nature et du paysage > Espèces envahissantes > Plantes envahissantes ».

Personnes de contact :

- **Laurent Gogniat**, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, 032 420 48 09
- **Maude Ehrbar**, collaboratrice scientifique à l'Office de l'environnement, 032 420 48 57
- **Christian Vernier**, responsable du secteur Paiements directs au Service de l'économie rurale, 032 420 74 13



Photo : Rumex

■ Le Chef du Service de l'économie rurale a.i. : Christian Vernier



Association d'élevage bovin Tramelan et Montbautier

Mise des Reussilles

La mise des Reussilles 2026 aura lieu le **mercredi 15 juillet 2026 à 11h00**.
Délai d'inscription : **jeudi 25 juin 2026**.

Les éleveurs intéressés voudront bien inscrire les bêtes au **Jura, Jura bernois et Neuchâtel** auprès de Raphaël Sommer, Le Cernil 4, 2722 Les Reussilles, T 079 251 08 25.

Prix d'inscription : CHF 30.- par bête.

Pour tous renseignements, merci de contacter Christian Müller, Grand-Rue 15, 2720 Tramelan, T 032 484 97 52 ou 076 532 56 65.

■ Christian Müller



Marchés de bétail de boucherie du Jura bernois

Prochains marchés de bétail de boucherie 2026

Tavannes, 08h30

13 juillet 2026	10 août 2026	14 septembre 2026
12 octobre 2026	9 novembre 2026	7 décembre 2026

Inscription préalable des animaux : l'enregistrement des animaux doit être effectué 2 semaines à l'avance au bureau de l'enregistrement compétent. L'inscription par www.anitrade.ch est possible jusqu'au lundi midi de la semaine précédant le marché.

Si l'inscription ne peut plus se faire par les voies ordinaires (personne compétente OAN ou Anitrade), vous pouvez vous adresser à tierproduktion@vol.be.ch ou par T 031 636 14 04.

Les marchés n'ont lieu que si un nombre suffisant d'animaux est annoncé. Des modifications éventuelles au présent programme/heures de départ restent réservées. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le programme sur le site www.bernerbauern.ch / Services / Schlachtviehmärkte.

■ Berner Bauern Verband, 3072 Ostermündingen

**Permanence
téléphonique**

Les vacances d'été sont à nos portes ! Tout le monde se réjouit de jours plus longs et plus chauds. Comme chaque année lors de la période estivale, notre secrétariat ne sera desservi que le matin pendant la période du **13 juillet au 14 août 2026**.

Nous comptons sur votre indulgence et vous souhaitons un bel été. Profitez également de quelques jours de détente afin d'oublier un peu le stress quotidien.

■ Fondation SEGECA



**Fédération d'élevage bovin de la race tachetée
rouge du Jura bernois**

**Marché de
bétail de
boucherie**

Voici les résultats du marché du mois de juin 2026 à Tavannes :

VK	54 vaches	4.28 CHF/kg Ø estimation	5.06 CHF/kg Ø prix net	18.25 % de surenchère
Total	74 bêtes	4.78 CHF/kg Ø estimation	5.46 CHF/kg Ø prix net	14.09 % de surenchère

Prochains marchés à Tavannes : 13 juillet 2026, 10 août 2026, 14 septembre 2026, 12 octobre 2026, 9 novembre 2026, 7 décembre 2026.

**Activités et
expos 2026**

04.09.2026
12.09.2026
26.09.2026
09.10.2026
10.10.2026

Concours taureaux, Les Ponts-de-Martel
125^e, Fédération Bernoise, Thoune
Jubilé La Chaux-d'Abel
Marché concours, Manège Orange, Tavannes
Soirée des éleveurs, Reconvilier

■ Président : Claude-François Monnat

Beju Tourisme rural vous présente : Auberge Métairie de Gléresse



L'association
Beju Tourisme
rural vous
présente ses
lieux
emblématiques
et ses
membres

Contact :

Aline Gerber,
association Beju
Tourisme rural,
T 079 923 40 73

bejutourisme@gmail.com

Située sur la crête du Chasseral, c'est l'endroit idéal pour faire de belles randonnées adaptées pour toute la famille, et ensuite déguster de bons plats à la métairie.

Les nouveaux tenanciers : « C'est avec beaucoup de joie et d'enthousiasme que nous reprendrons la métairie de Gléresse dès juin 2026. Passionnés par les métiers de l'accueil, de la gastronomie et du terroir, nous souhaitons faire vivre ce lieu authentique dans un esprit chaleureux, convivial et respectueux des traditions de la montagne ».

Antonio, diplômé d'une école hôtelière en Italie, et Joël Cavaliere-Joray, formé à l'École d'Arts & Métiers ainsi qu'aux écoles hôtelières de Lausanne et de Lucerne, partagent une même passion pour la restauration, le contact humain et la qualité des produits.

Pourquoi une métairie ? « Parce que nous aimons profondément la montagne, la nature, l'agriculture et les animaux. Ce cadre représente pour nous bien plus qu'un restaurant : c'est un lieu de partage, de simplicité et d'authenticité. Nous accordons une grande importance au travail des producteurs locaux et privilégierons autant que possible des produits régionaux et de saison, dans le respect du terroir et des savoir-faire de notre région ».

Nous tenons également à souligner le magnifique travail accompli par les anciens tenanciers, la famille Zerbini, qui ont construit l'âme et la réputation de cette métairie au fil des années. Nous souhaitons poursuivre dans le même esprit et le même concept, tout en y apportant notre expérience, notre sens de l'accueil et notre savoir-faire de restaurateurs. Notre souhait est d'offrir aux visiteurs, randonneurs, familles et habitués un endroit accueillant où l'on se sent bien, autour d'une cuisine sincère et généreuse.

Nous nous réjouissons de participer à la vie locale et de collaborer avec les acteurs touristiques, agricoles et associatifs de la région.



Antonio et Joël Cavaliere-Joray



Auberge Métairie de Gléresse
Route des Prés-d'Orvin 24
2534 Corgémont
Réservations 032 489 19 55



Accès depuis Corgémont (direction le Pont des Anabaptistes) ou depuis les Prés-d'Orvin (direction Place centrale et ensuite à droite).

■ BeJu Tourisme rural, Aline Gerber



Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes

M. Gilles Monnat, président, Bas-du-Village 45, 2353 Les Pommerats, T 078 821 86 97

73^e édition du Marché-Concours bovin des Franches- Montagnes

La 73^e édition du Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes aura lieu le

Samedi 22 août 2026 à la Halle cantine de Saignelégier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **12 juillet 2026** sur le site internet : www.arcjuexpo.ch jusqu'au **26 juillet 2026** dernier délai.

Le règlement de l'exposition 2026 pourra être consulté sur www.arcjuexpo.ch.

Restauration midi et soir ouverte à tout le monde.

Soirée familiale (entrée libre).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Marylaure Aubry, Les Emibois 54, 2338 Les Emibois, 079 353 71 79 ou par mail : marcheconcoursovin@gmail.com.

■ Marylaure Aubry, secrétaire



Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines

Gabriel Scheidegger, président, La Roche 265, 2314 La Sagne

Concours de taureaux de l'Arc jurassien

Le **vendredi 4 septembre 2026** aura lieu le concours de taureaux centralisé de l'Arc jurassien à l'**Anim'halle aux Ponts-de-Martel**.

Les classements débiteront le matin et seront suivis de l'élection des champions.

Une cantine sera ouverte à tous tout au long de la journée et vous y trouverez de quoi boire et vous restaurer.

Tous les taureaux inscrits au herdbook et **nés avant le 4 mars 2026** peuvent y participer.

Le délai des inscriptions est fixé au **vendredi 31 juillet 2026** par Redonline.

Une prise de sang sera nécessaire et seuls les bovins provenant d'un troupeau indemne de BVD peuvent être amenés au concours (statut BVD de l'exploitation : aucun séquestre, vert), un courrier sera adressé aux éleveurs, avec les informations sur le type d'analyse, en temps voulu.

En cas de questions, vous pouvez contacter le comité d'organisation par e-mail : federatiionnib@gmail.com.

■ Aline Froidevaux, secrétaire



Mise au concours

Depuis 1996, AJAPI est l'organe officiel et accrédité de contrôles des exploitations agricoles du Canton du Jura.

En prévision d'un départ anticipé à la retraite de notre collaboratrice, nous recherchons un-e

Gérant-e administratif-ve ou Collaborateur-trice administratif-ve (30 à 60% progressif)

Votre profil :

- CFC employé-e de commerce, expérience ou titre équivalent
- Bonnes connaissances dans le domaine du secrétariat et gestion RH
- Connaissances dans le domaine comptabilité
- Connaissances des outils informatiques Office 365 et comptables
- Aisance de rédaction en français, l'allemand est un plus
- Personne organisée et autonome
- Intérêt pour le monde agricole

Vos tâches :

- Organisation, planification et coordination des contrôles agricoles dans le Jura
- Secrétariat central et comptabilité
- Facturation et suivi, décomptes TVA
- Rédaction de procès-verbaux
- Gestion du personnel et des collaborateurs, décomptes, assurances sociales et salaires
- Collaboration avec le gérant technique

Nous offrons :

- Un cadre de travail moderne et chaleureux
- Une équipe de collaborateurs dynamiques
- Une possibilité de formation progressive
- Un taux d'occupation progressif de 30- à 60% max

Entrée en fonction :

- Août -septembre 2026 ou à discuter

Traitement salarial :

- Selon échelle usuelle, à discuter

Lieu de travail :

- 2855 Glovelier

Renseignements supplémentaires : Nicole Eggenschwiler 032 426 53 55

Les candidatures et documents sont à envoyer à :

AJAPI, Gérance administrative Route de la Transjuranne 4 A, 2855 Glovelier
avec la mention « Postulation »

Ou par mail avec la mention « Postulation » à info@ajapi.ch - délai 31 juillet 2026

VENDS FRANCO
Paille-foin-regain
00 33 6 08 53 16 44
joannyreybier@gmail.com

Prix de l'Arc jurassien : CHF 20'000.- pour votre projet ?

Les candidatures au Prix de l'Arc jurassien 2026 sont ouvertes !

Vous avez un projet ou une initiative qui contribue au dynamisme et au rayonnement de l'Arc jurassien ? Le Prix de l'Arc jurassien est fait pour vous !

Porté par arcjurassien.ch avec les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, ce prix récompense les initiatives inspirantes qui valorisent les savoir-faire, les ressources et les spécificités de notre région.

Doté de **CHF 20'000.-**, le Prix de l'Arc jurassien peut être partagé entre plusieurs lauréats. Les candidatures sont à transmettre à l'adresse prix@arcjurassien.ch d'ici au **1^{er} septembre 2026**.

Prix de
l'Arc jurassien
2026



■ FRI, Olivier Boillat



IMPRESSUM Terrien interjurassien (ISSN 1663-5671) paraît chaque mois. Bulletin adressé aux membres de la FRI et abonnés. Son contenu émane de la Fondation Rurale Interjurassienne, des Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois, des Services cantonaux de l'agriculture et des partenaires. Ses pages sont ouvertes à toutes les organisations agricoles et sylvicoles du Jura bernois et du Jura. Editeur et rédaction : Adresse de contact : FRI, Courtemelon 5, 2852 Courtételle, courriel valerie.maurer@fri.ch (T 032 545 56 59).

AGENDA – Echéances administratives voir sur www.frij.ch

24.06.26	Marché public de bétail à Porrentruy	26
30.06.26	Marché public de bétail à Saignelégier	26
30.06.26	Délai pour demander nouveau permis de traiter numérique	23
08.07.26	AgroImpact : séance d'information à Courtemelon	10
13.07.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
15.07.26	Association d'élevage bovin Tramelan et Montbautier : Mise des Reussilles	29
20.07.26	Marché public de bétail à Porrentruy	26
27.07.26	Marché public de bétail à Saignelégier	26
04.08.26	Marché public de bétail à Glovelier	26
10.08.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
22.08.26	Marché-Concours bovins des Franches-Montagnes : 73 ^e édition à Saignelégier	33
24.08.26	TERRIEN interjurassien n°26-190 : dernier délai de réception des articles et annonces	
04.09.26	FEBJB : Concours taureaux, Les Ponts-de-Martel	30
04.09.26	Féd. Neuchâteloise Inter-races Bovines : Concours de taureaux de l'Arc jurassien	33
14.09.26	TERRIEN interjurassien n°26-191 : dernier délai de réception des articles et annonces	
12.09.26	FEBJB : 125 ^e Fédération bernoise à Thoune	30
14.09.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
26.09.26	FEBJB : Jubilé La Chaux-d'Abel	30
09.10.26	FEBJB : Marché concours, Manège d'Orange à Tavannes	30
10.10.26	FEBJB : Soirée des éleveurs à Reconvilier	30
12.10.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
13.10.26	Marché de moutons à Glovelier	26
09.11.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
07.12.26	Marché de bétail de boucherie à Tavannes	29
04.03.27	Concours cantonaux de chevaux 2027 à Saignelégier	26
11.03.27	Concours cantonaux de chevaux 2027 à Glovelier	26
11.03.27	Concours cantonaux de chevaux 2027 à Chevenez	26